

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

RECTORAT DE STRASBOURG
 BUREAU BTS
 6 RUE DE LA TOUSSAINT
 67975 STRASBOURG CEDEX 9
 Mail : orgabts@ac-strasbourg.fr

MONSIEUR CIPOR Alexandre

[REDACTED]
67380 LINGOLSHEIM

Nom de famille : CIPOR
 Nom d'usage :
 Prénom(s) : Alexandre
 Né le : 15/11/2003 A : SCHILTIGHEIM (067)
 INE : [REDACTED]

Etablissement : 0670086E LPO R. CASSIN
 STRASBOURG CEDEX

Forme de passage : Globale - Jury : 32614
 Catégorie : SCOLAIRE

Spécialité Services informatiques aux organisations option B : Solutions logicielles et applications métiers

Épreuves	Note	Coeff.	Points	ECTS(1)	Observations
Culture et communication	15.25/20	4.0			
U11 Culture générale et expression	12.0/20	2.0	24.00		
U12 Exp. com. en langue anglaise	18.5/20	2.0	37.00		
Expr. comm. anglais - écrit	17.0/20	1.0			
Expr. comm. anglais - oral	20.0/20	1.0			
U2 Mathématiques pour l'informatique	15.0/20	3.0	45.00		
U3 Culture économique, juridique et managériale pour l'informatique	13.0/20	3.0	39.00		
U4 Support et mise à disposition de services informatiques (2)	16.0/20	4.0	64.00		
U5 Conception et développement d'applications (2)	13.0/20	4.0	52.00		
U6 Cybersécurité des services informatiques (spécifique à l'option) (2)	16.0/20	4.0	64.00		
UF3 Parcours de certification complémentaire	14.0/20		4.00		
RÉSULTAT : Épreuves	Total : 22.0		329.00		Moyenne : 14.95/20
Épreuves professionnelles	Total : 12.0		180.00		Moyenne : 15.00/20
DECISION DU JURY: Admis CRÉDITS EUROPÉENS (ECTS) : 120 crédits					

(1) : ECTS - Crédits européens (European Credits Transfer System). Les ECTS acquis les sessions précédentes sont conservés.

(2) : Épreuve professionnelle.

A STRASBOURG, le 29 juin 2023

Pour le recteur de l'académie de Strasbourg

Le présent document vaut ce que de droit jusqu'à délivrance du diplôme pour le candidat admis. Il n'en sera pas délivré de duplicata. Prévoir des copies en cas de besoin.

NOTA: le changement de réglementation peut entraîner la modification ou la suppression de la validité des bénéfices ou des dispenses. Il est conseillé de se renseigner au plus tard lors de l'inscription à l'examen.




Olivier FARON